

VALLÉE DE L'YSIEUX



Le rebord épais de la vallée, vu depuis la plaine de France de Mareil.

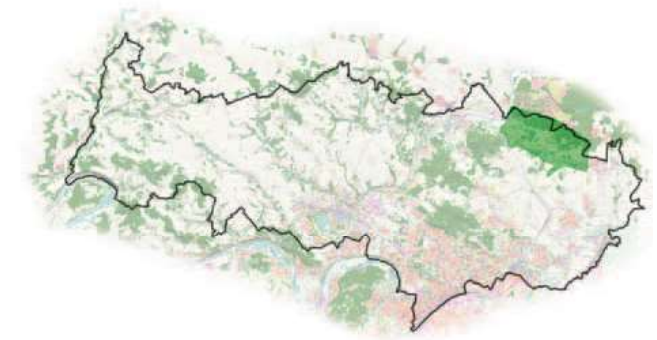
La Vallée de l'Ysieux apparaît comme un paysage caché par un épais rebord qui vient ourler la plaine au contact de la structure de l'eau. Son relief chaloupé organise des découvertes sur la structure de la vallée, aux détours des galbes du coteau.

Ce rebord, en décaissé par rapport à la topographie de la plaine, est une séquence de paysage particulièrement dynamique et attachante.

- Un caractère secret et rural dans une vallée encaissée et relativement à l'écart
- Un raccordement urbanisé à la plaine de France vers l'amont
- Des structures et enjeux complexes dans la plaine de confluence avec l'Oise

Cachée entre deux coteaux arborés, c'est par surprise et au hasard des découpes du relief que se découvre la vallée de l'Ysieux depuis les vastes étendues de la Plaine de France.

A l'extrémité nord-est du département, entre la région capitale et les terres cultivées de la Picardie, la vallée de offre des ambiances intimes et rurales qui se déclinent en deux séquences distinctes. Une vallée amont encaissée et étroite où la rivière reste le plus souvent cachée et où dominent les activités agricoles et de loisirs. Plus en aval, à partir de Luzarches, une portion plus ample et plus urbaine s'achève en une large plaine alluviale au contact de la vallée de l'Oise. A la croisée de cette dernière avec l'Ysieux et la Thève, en point d'orgue, se situe le domaine de l'abbaye de Royaumont.



Limites et voisinage

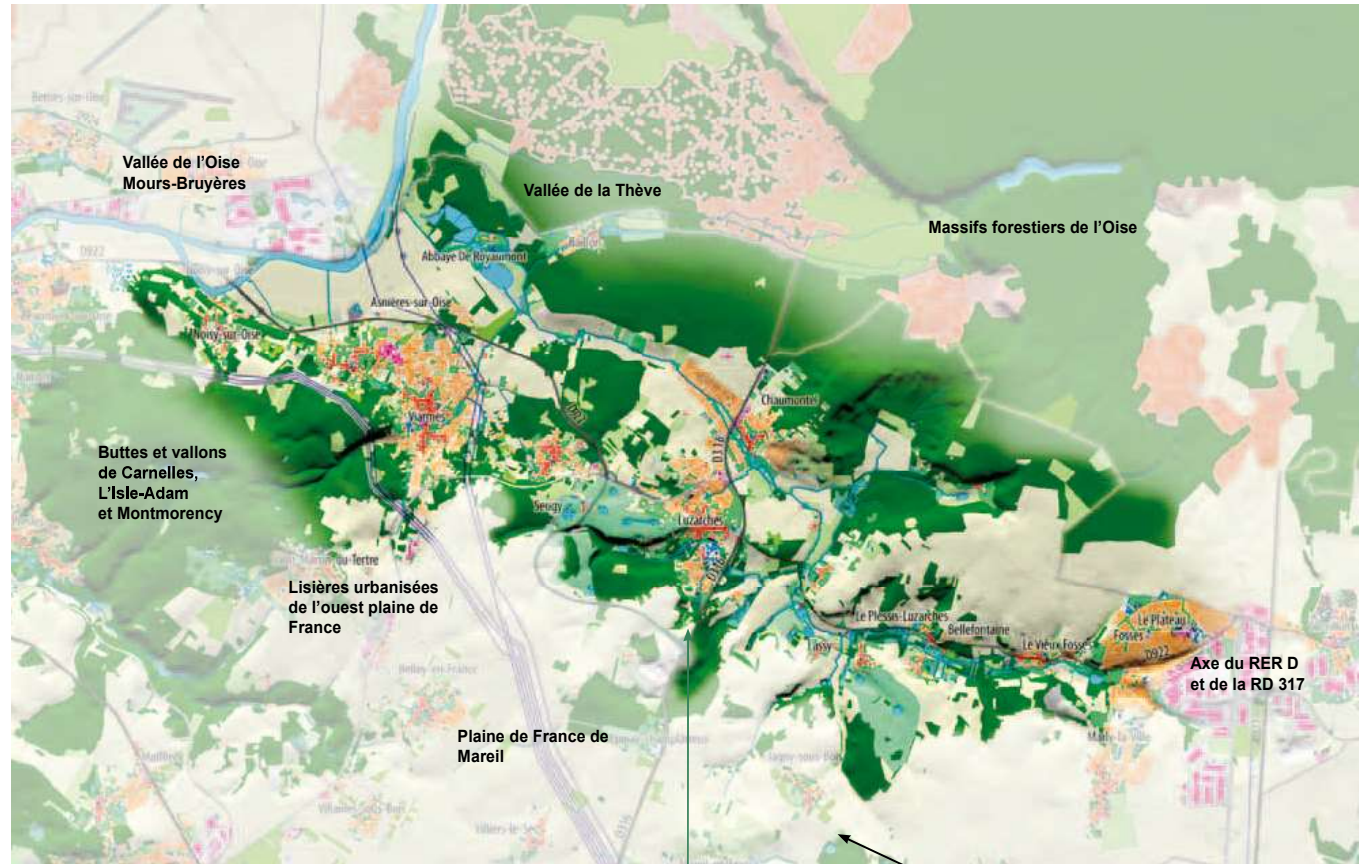
L'Ysieux prend sa source à Fosses en limite de la plaine de France de Mareil. La ville, qui borne l'unité à l'est, se trouve à la naissance de la vallée proprement dite et s'est développée principalement en rive droite, mais aussi sur le plateau. Elle constitue un espace de transition entre les ambiances urbaines et denses de l'unité de l'axe de la RD 317 à laquelle cette partie amont est rattachée et celles, très rurales, de la vallée de l'Ysieux à l'aval de Fosses.

Les limites Nord sont dessinées par le rebord boisé du plateau que recouvre la forêt de Coye et le bois de Bonnet. C'est le premier front boisé que perçoit l'automobiliste quand il quitte Paris et se dirige vers le nord par la RD 316.

A l'Ouest, la vallée de l'Ysieux vient doucement se confondre avec celle de l'Oise dans une séquence cependant complexe de confluence où vient s'adjoindre la Thève. Les limites avec les unités de la vallée de l'Oise sont ici progressives et développent un gradient d'ambiances allant de la campagne pittoresque à la ville.

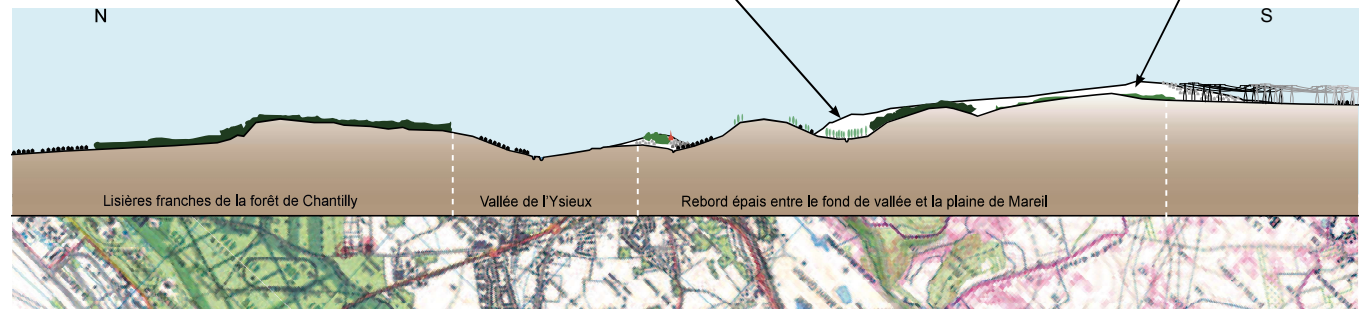
Au Sud-Ouest, la transition est plus progressive. La vallée de l'Ysieux est ici dominée par le piémont sud de la butte de Carnelle qui prolonge son versant et dont la lisière met en résonance l'unité de la vallée de l'Ysieux avec celle, voisine, des buttes et vallons de Carnelle, L'Isle-Adam et Montmorency.

Plus au Sud, les boisements du coteau de l'Ysieux constituent une limite épaisse qui marque clairement une transition entre la vallée et les grandes étendues de la plaine de France.



La vallée ne se laisse découvrir qu'au hasard des découpes du relief et très tardivement. Le rebord épais est une séquence de paysage de plein droit.

Les mottes de Mareil-en-France et Chatenay-en-France, vigies dans la planimétrie étalée de la plaine résonnent avec le relief très marqué du coteau sur l'autre rive et semblent plus en résonance avec le rebord de vallée qu'avec la plaine.



Charpente naturelle

La vallée peut être décrite en deux séquences distinctes.

En amont, entre Fosses et Luzarches, la rivière est relativement et régulièrement encaissée (environ 40 m) entre deux plateaux agricoles. Au Nord, l'étendue cultivée du plateau instaure un vaste recul entre la vallée et les lisières du massif de Chantilly. Le fond de vallée présente de petites terrasses alluviales au débouché de quelques vallées sèches et de vallons à la morphologie plus resserrée. De Fosses à Luzarches, la vallée est relativement symétrique avec des pentes marquées de part et d'autre du cours d'eau.

Une dissymétrie accompagnée d'un changement de direction du cours de l'Ysieux se dessine entre Thimécourt et Chaumontel. Elle est liée à la confluence avec le ru de Popelin et le ru de la Flâche et marque le seuil entre les deux séquences de vallée.

Cette dissymétrie de la vallée engagée à hauteur du moulin de Lassy se poursuit ensuite en aval de Chaumontel jusqu'à sa confluence avec l'Oise. Les reliefs sont très marqués en rive gauche (notamment par la présence remarquable du massif de Carnelle) alors qu'en rive droite les reliefs du Bois Bonnet se localisent au droit du vallon du ru de la Flâche et du promontoire de Chaumontel. Les pentes sont ensuite nettement plus atténuées jusqu'à la confluence. Dans cette partie aval, la dissymétrie de la vallée est renforcée par la rivière, qui s'est déportée sur sa rive droite. Elle a creusé une vallée largement évasée jusqu'à l'Oise. La confluence s'étend largement le long de la vallée de l'Oise. Elle se présente sous la forme d'une plaine alluviale partagée avec la vallée de la Thève où le réseau hydrographique a été remanié, notamment autour de l'abbaye de Royaumont. Il s'y développe des unités urbaines plus importantes qu'en amont (Luzarches, Chaumontel, Viames, Asnières-sur-Oise).



Le festonnage du rebord épais, sensation de basculer d'un paysage à l'autre



En rive droite de l'Ysieux, de belles perspectives en « enfilade » dans le sens de la vallée sont en situation de léger surplomb par rapport au cours de l'eau. Elles proposent une lecture continue de la structure fluviale sur la partie aval du cours d'eau.



Perception des deux éperons boisés du massif de Carnelles qui dessinent presque schématiquement la charpente naturelle du massif qui vient s'incurver jusqu'à l'Oise.



Vues lointaines sur la vallée ouverte avec l'extrémité ouest du massif de Carnelle, la confluence et les coteaux de l'autre côté de l'Oise



Structures et motifs en amont de Luzarches

Tout en amont de la vallée, l'articulation avec la Plaine de France se fait au niveau de Fosses. La zone d'activité qui s'étend en limite de plateau et en léger promontoire, ainsi que les extensions pavillonnaires de la rive droite marquent cette transition. La source de l'Ysieux n'est que peu perceptible dans la ville, son cours restant aménagé en buse jusqu'aux étangs qui indiquent alors de manière effective l'existence de la rivière.

Après la séquence urbaine de Fosses, la vallée présente une ambiance rurale, ponctuée de villages et hameaux (Vieux-Fosses, Bellefontaines, Le Plessis-Luzarches, Lassy, Gascourt, Thimécourt) entre lesquels viennent souvent s'intercaler des parcs historiques clos de murs (Château de Chauvigny, Château de Saint-Thaurin,) des espaces privés et des activités de loisirs (centres de vacances, poney-clubs, golfs...). Même s'ils constituent un patrimoine ou une activité remarquable, ces espaces participent à la privatisation du cours de l'Ysieux.

Dans sa partie la plus resserrée, la vallée propose une mosaïque de micro-paysages qui alternent entre des chambres de paysage ouvert, et des boisements de fond de vallée. Les chambres paysagères sont souvent portées par les nombreux villages qui s'égrènent régulièrement en fond de vallée. Ils sont la plupart du temps localisés (en tout cas les centres anciens) dans les secteurs d'élargissement de la vallée, à la confluence avec les multiples vallons de cette partie de l'Ysieux. Bordés par les boisements de coteaux, ces espaces intimes et clos, s'étendent de part et d'autre de la rivière. A ce jour, l'occultation des berges de l'Ysieux ne permet pas d'apprécier pleinement ces chambres de paysage. Elles sont souvent séparées en deux par les boisements de berges. Ces boisements, souvent constitués de peupliers, contribuent à la fermeture et au cloisonnement du fond de vallée et à l'occultation du cours d'eau. Difficile à apercevoir, il est peu aisé de le suivre à pied car son cours est fréquemment rendu inaccessible par l'emprise d'activités de loisirs. Celles-ci participent grandement au morcellement structurel de la vallée.

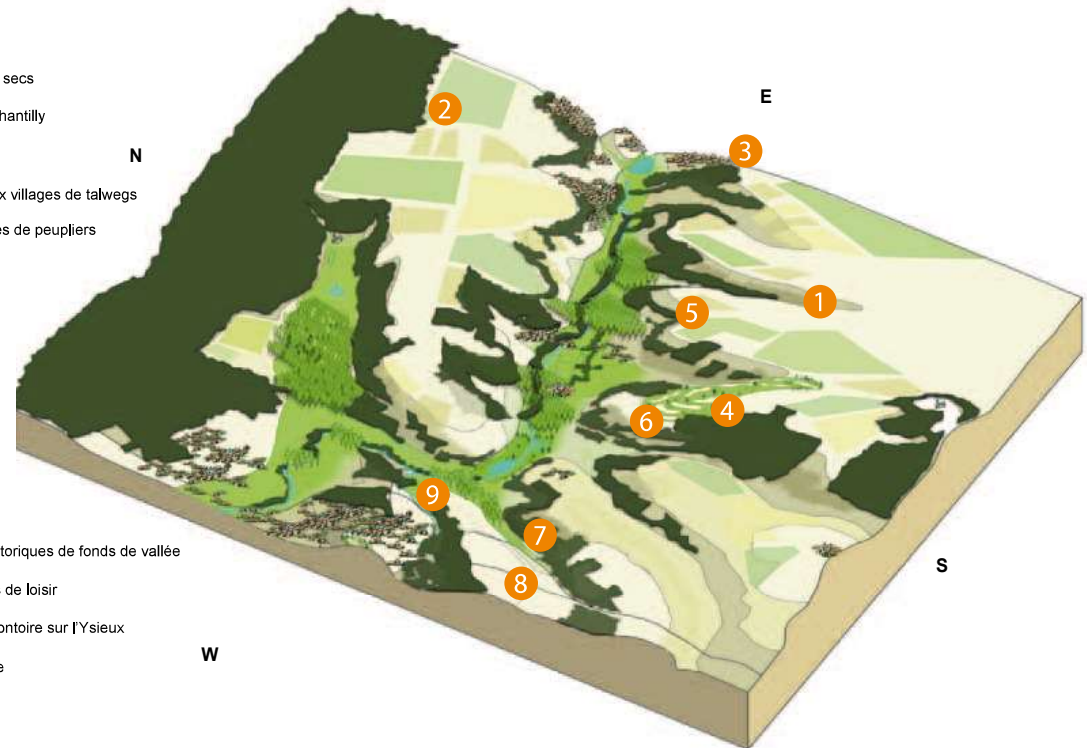
En rive droite, la lisière de la forêt de Chantilly dessine sur le plateau une limite franche avec l'espace cultivé, tout en donnant un cadre au paysage qu'elle surlign. Le plateau agricole présente un caractère remarquable avec l'absence totale de bâti, même agricole, remarquable ainsi qu'une limite extrêmement tranchée entre la zone agricole et Fosses. Cette situation permet depuis les espaces cultivés, des positions en surplomb sur la vallée. Le festonnage des coteaux, combiné au caractère assez morcelé du fond de vallée, instaure peu d'articulations entre le paysage confidentiel du fond de vallée et les hauteurs des coteaux et des plateaux.

Dynamique des structures et des motifs

La quantité d'équipements et d'activités qui s'intercalent entre les villages contribue à créer un paysage « artificialisé » et provoque la fermeture des espaces en venant dissimuler la rivière à laquelle il est difficile d'accéder. Cette fermeture tend à minimiser la présence des hameaux. Peu à peu, l'image de vallée pittoresque est fragilisée par la mise en place progressive d'un paysage « résidentielisé ».

Structure paysagère schématique en amont de Luzarches

- 1 Rebord épais égrenné de vallons secs
- 2 Lisières franches de la forêt de Chantilly
- 3 Etang à la source de l'Ysieux
- 4 Chambre paysagère associée aux villages de talwegs
- 5 Cloisonnement par des séquences de peupliers



Cloisonnement par des parcs historiques de fonds de vallée

- 6 Cloisonnement par des emprises de loisirs
- 7 Parc de grand domaine en promontoire sur l'Ysieux
- 8 Seuil d'élargissement de la vallée
- 9



Le paysage privé est aménagé dans une chambre paysagère à proximité du ruisseau. Le cours d'eau est totalement occulté du paysage, enfoui sous une ripisylve peu attrayante. Les pièces d'eau sont ornementales et uniquement affectées aux loisirs



Dans l'épaisseur de la lisière nord de la forêt de Chantilly, une chambre paysagère maintenue en prairie grâce à l'activité équestre.



Le classement du site en 2002 et la création du PNR en 2004 permettent de contenir de manière très efficace l'étalement urbain de fond de vallée qui a profondément menacé la structure de cette unité durant les décennies précédentes. Le développement et l'extension des équipements de loisirs est contenu mais le risque de fragmentation de l'espace et de cloisonnement de la vallée reste fort en raison des dimensions et du traitement paysagé des emprises déjà en place.

Ces dynamiques viennent en partie relayer des pratiques d'élevages de fond de vallée, aujourd'hui disparues dans ce secteur du Val-d'Oise. Le développement de l'activité équestre permet notamment le maintien d'herbages de vallée. Elle peut donc jouer un rôle bénéfique sur la qualité des paysages en contribuant au maintien des espaces ouverts de prairie. Néanmoins, elle contribue également au développement d'équipements de nature à miter l'espace si les implantations ne sont pas maîtrisées. En outre, le développement très important des clôtures électriques composées de rubans blancs très voyants conduit localement à altérer profondément la qualité des perceptions.

Les espaces sur-entretenus des parcs de loisirs et des golfs, ou l'activité de pépinière, fabriquent des paysages, certes très artificialisés, mais qui évitent un enrichissement systématique de la vallée. Les dynamiques de gestion de ces espaces sont des leviers importants pour contrôler une certaine transparence des boisements.

La morphologie étroite de la partie amont de la vallée de l'Ysieux contraint à un développement exclusivement rural. L'implantation d'infrastructures ou l'expansion urbaine en vallée ou sur le plateau ne sauraient trouver une place en adéquation avec cette configuration resserrée et confidentielle.

Sur le plateau, en limite d'unité, le développement de Fosses et Survilliers, dans le prolongement de la vallée de l'Ysieux, fait figure d'exception et initie un rapport d'échelle contemporain entre unité urbaine vallée rurale.

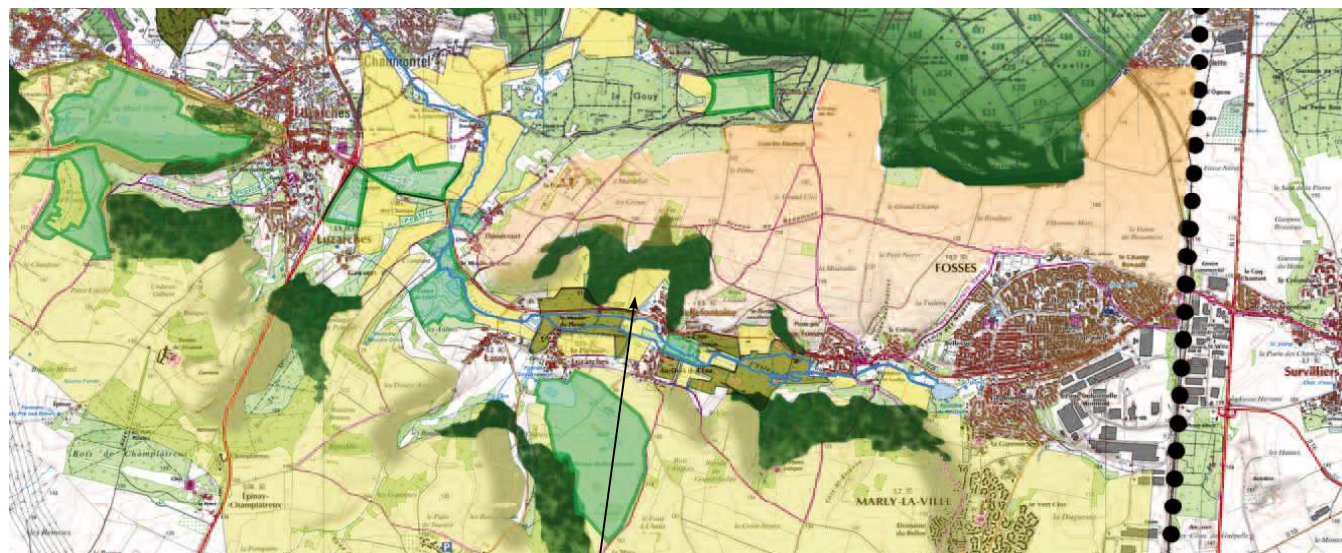
Conditions de perception en amont de Luzarches

Fosses est en situation de pivot. Sa structure urbaine étendue du fait d'un important étalement urbain ainsi que les nombreux bâtiments d'activité commerciale ont un impact important sur le paysage. A l'exception du village du Vieux-Fosses en contact avec le coteau, les échappées visuelles sont rares et on ne ressent pas d'articulation entre les coteaux cultivés et le paysage urbain du fond de vallée. Le site de la vallée de l'Ysieux n'est vraiment perçu qu'à distance de cette urbanisation.

Vue depuis la RD 317, l'église de Luzarches, en surplomb par rapport à la voirie et en position exemplaire de proue de l'ensemble du village est un repère important au centre de la vallée.

D'une manière générale, des positions en léger surplomb proposent des perspectives en enfilade dans le sens de la vallée. Mais les vues sont rendues difficiles par la fermeture due aux boisements et par la privatisation des abords de la rivière, voire de certains versants du coteau.

Les golfs de Mont Griffon et du Plessis-Luzarches occupent des reliefs de coteau en balcon sur la vallée. L'espace public à leur abord immédiat, sans réel traitement, organise des conditions de perception très variables.



Les unités de micro-paysage, chambres paysagères encore cultivées renvoient une impression de paysage où le rapport d'échelle entre l'ouverture cultivée et la forme construite propose un paysage soigné et attachant.



Les villages ne semblent pas tirer parti du développement de l'activité de loisirs. Entre deux complexes, ils sont parfois perçus en situation de relégation. Cette entrée du village de Lassy ne semble pas prise en considération.



Vue sur une séquence de paysage privée à vocation de loisirs. Le contraste important entre un paysage sur-entretenu et sur-paysagé et un paysage urbain commun, quelque peu laissé pour compte ne permet pas d'appréhender la continuité du cours de l'Ysieux.



Structures et motifs en aval de Luzarches

Dans la section plus ouverte de la vallée, les reliefs du massif de Carnelle et des bois de Bonnet en limite du massif de Chantilly viennent enchâsser la vallée.

Tout de suite après Luzarches, un enchaînement d'ouvertures cultivées en position de léger surplomb propose des visions tangentielles sur le cours d'eau dont les alignements de peupliers viennent surligner le tracé. Ces ouvertures construisent une structure paysagère ample, très différente de celle, plus confinée, de la vallée en amont de Luzarches.

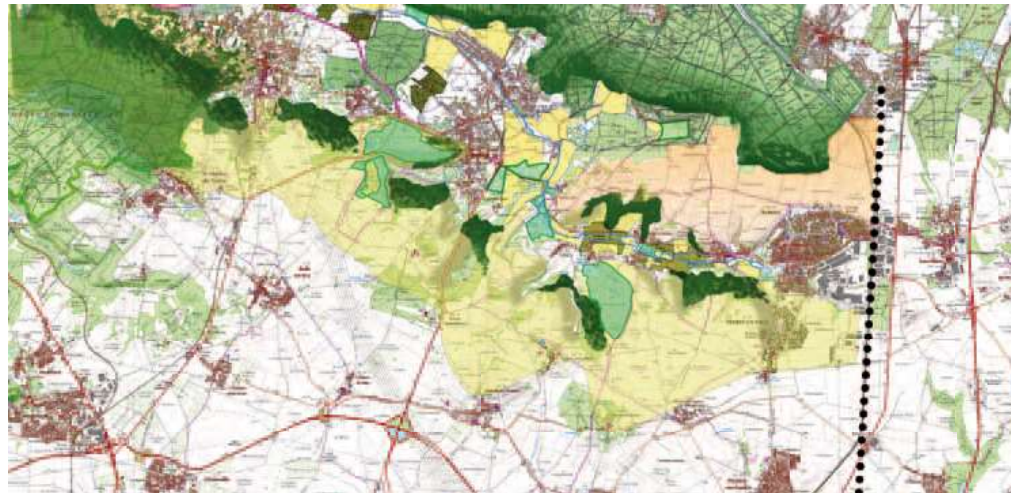
Dans la vallée ouverte, Viarmes occupe une position similaire à celle de Luzarches, à mi-coteau. Plus à l'Ouest, les formes construites de Viarmes et Asnières-sur-Oise, agglomérées tangentiellement au pied du coteau sud de l'Ysieux, ont tendance à déborder de leurs cœurs anciens pour coloniser la lisière et à miter le sous-bois de la forêt. Car la partie inférieure de la forêt n'est pas protégée au titre du statut domanial et le bâti n'est plus ici contenu le long d'une ligne tangente à la forêt.










Ouvertures cultivées en enfilade et en situation de terrasse par rapport au cours d'eau. La structure paysagère avec, au loin, la crête boisée de la forêt de Carnelle, est très lisible.



Au premier plan, l'étang du Grand Viviers jouxtant l'abbaye de Royaumont. Il est sans doute la seule note paysagère qui permette de prendre du recul dans un paysage que les boisements referment de plus en plus.



-  Ouvertures cultivées
-  Enclaves privatisées (résidence, loisir...)
-  Peupleraies
-  Paysage indistinct
-  Éperons boisés
-  Infrastructure occultante
-  Rypisylve masquant les bâtiments industriels en rive droite



Les étendues cultivées à proximité de Boran, aux abords de l'Oise, sont perçues comme des arrière-paysagers déconsidérés, circonscrits par des peupleraies qui semblent non exploitées.



Depuis la rive droite de l'Oise, la perception de la confluence de l'Ysieux, de la Thève et l'Oise est totalement occultée. Au pied du relief du massif de Carnelle, qui pourtant dessine magnifiquement la structure de la vallée, la plaine est un paysage indistinct et stigmatisé par les lignes à haute tension.

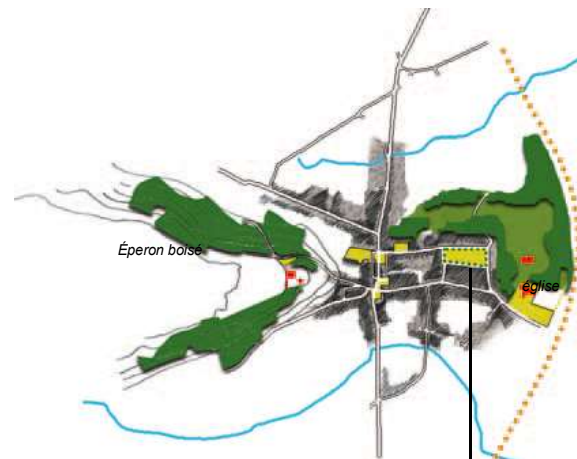
Structure urbaine de Luzarches

Adossée au relief, en éperon dessiné par les vallées du Popelin et de l'Ysieux, Luzarches, en tête de cette section de la vallée est une ville-paysage. Les espaces publics y jouent avec l'horizon par delà le relief escarpé du coteau qui, en écrin, surplombe la composition urbaine et charpente les perspectives. Le dialogue entre les éléments architecturaux et les motifs de paysage que constituent l'éperon boisé du Mont Griffon et les boisements du Château de la Motte marque le territoire communal de Luzarches.

Le relief en éperon de Chaumontel est également remarquable sur le plan morphologique mais la qualité urbaine du lieu est fort différente avec un mitage du paysage par l'étalement pavillonnaire sur le coteau très visible dans la vallée de l'Ysieux et dans le vallon du ru de la Flèche. Celle-ci est d'autant plus dommageable qu'elle borde le seul vallon affluent de l'Ysieux aval. Ce réseau annexe est occupé par les marais de la Flèche et du Gouy, motif peu présent à cette échelle en vallée de l'Ysieux. En retrait de ces boisements humides, la Flèche prend sa source dans le très discret et pittoresque secteur de l'abbaye d'Hérivaux.



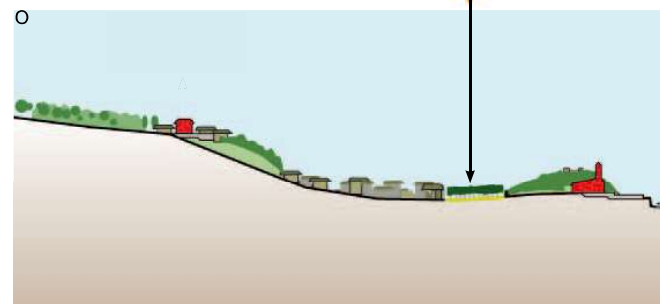
La grande place, de caractère rural, avec un terre plein central enherbé que vient ourler un double alignement de tilleuls dont la canopée se découpe en premier plan de l'horizon boisé semble être une avant-scène du paysage au lointain.



Moulin de Luzarches



L'église est en situation de proue d'un boisement dans la continuité du parc du château et de l'ensemble de la forme urbaine qu'elle « termine ». En position haute, en rebord de relief, elle signale la présence de la ville dans sa suite et ancre le paysage urbain .



La charpente naturelle des éperons boisés font partie intégrante de la structure urbaine. Dans la suite du relief s'organisent la continuité des espaces publics.



Gros plan sur l'étalement pavillonnaire de Chaumontel en lisière de la forêt de Chantilly.



Accès à l'éperon boisé depuis Luzarches



Luzarches et Chaumontel se sont développées de part et d'autre de la vallée de l'Ysieux. Luzarches a tiré partie de sa situation exemplaire dans le prolongement des éperons boisés du coteau sud. Faisant corps avec la charpente naturelle, seule l'église émergeant des boisements témoigne de la présence de la ville. Chaumontel, au nord de l'Ysieux, s'est étalée contre les lisières boisées du massif de Chantilly sans tirer partie des micro reliefs du coteau. Cette présence pavillonnaire très visible entache l'ambiance rurale de cette unité.



Conditions de perception en aval de Luzarches

Au-delà de Viarmes, l'Ysieux s'ouvre sur la vallée de l'Oise en une vaste plaine alluviale. La rive gauche est un openfield où l'on observe encore quelques motifs récurrents de boqueteaux accolés à la RD 922. La ripisylve épaisse de l'Oise est omniprésente. Elle indique la présence de la rivière autant qu'elle la masque.

En rive droite de l'Ysieux, le domaine de l'abbaye de Royaumont occupe la position centrale de cette confluence dans un écrin de verdure qui se prolonge plus au nord par le marais du Lys. Cet ensemble boisé constitue le point d'orgue de la plaine alluviale. Ceinturé par la Thève (au nord) et l'Ysieux (au sud), il mystifie la confluence de la Thève et l'Ysieux avec l'Oise en la rendant lointaine, voire inaccessible depuis les réseaux qui bordent la plaine.

L'arpentage de la plaine alluviale de l'Ysieux est limité au GR1A et au chemin du Pont de Thève (entre le barrage de Derôme et Viarmes). Le manque d'aménité de ces circulations douces ne favorise pas l'appropriation de ce secteur remarquable, en limite de département et en charnière de trois unités de paysages.

Dynamiques des motifs et des structures

Exception faite de l'étalement urbain de Chaumontel contre les lisières boisées et en soudure urbaine de Luzarches, les dynamiques paysagères de la vallée de l'Ysieux entre Luzarches et l'étang du Grand Vivier semblent constantes et immuables.

Dans la plaine alluviale, boisements et bosquets viennent ponctuer la lecture claire de l'espace ample et plat. La masse imposante de l'éperon du Massif de Carnelle minimise l'impact des lignes électriques. Hormis les quelques bâtiments implantés de manière fort disgracieuse dans la plaine alluviale de l'Oise telles que la station d'épuration du SICTEUB et la station de potabilisation du SIECCAO, l'ampleur paysagère de cet espace ne semble pas compromise. L'évolution des bords de la plaine alluviale contribue en revanche à l'enclaver. La déviation de la RD 922 en contrebas du massif de Carnelle constitue à plusieurs reprises, par son profil en talus, une rupture dans l'enchaînement des paysages et des continuités écologiques.

En rive droite de l'Oise, des implantations industrielles partiellement masquées par une végétation mal entretenue empêchent d'envisager une relation sereine aux berges. Le développement récent de la zone industrielle de Bruyère-sur-Oise contrarie l'un des derniers grands secteurs non urbanisés de l'Oise avant l'agglomération parisienne et Cergy. La mise à l'écart progressive de ce morceau de territoire en rive gauche de l'Oise est d'autant plus regrettable, aux vues du patrimoine historique, industriel et écologique que la plaine alluviale invite à une mise en réseau.

Alors que l'abbaye et le moulin de Royaumont peinent à manifester leurs rapports étroits avec les motifs de l'eau, le barrage Derôme est un patrimoine industriel remarquable et voué à disparaître avec la mise au gabarit européen de l'Oise. Localisés, à hauteur de la confluence Oise - Ysieux - Thèves, ces édifices sont des témoins historiques des différentes modalités de gestion de l'eau. L'enrichissement du Marais du Lys et la médiocre qualité des eaux de l'Ysieux aval suggèrent des opérations de restauration écologique et paysagère pour remettre en lumière la cohérence de ce secteur de l'unité.



Un cortège d'objets techniques encombre les espaces cultivés de la plaine alluviale.



L'ouverture dans le mur d'enceinte de l'Abbaye de Royaumont, ordonne un axe visuel frontal qui gouverne la relation paysagère de l'abbaye avec son anse fluviale.



Les étendues cultivées qui appartiennent aux terres de l'abbaye proposent un paysage d'une belle ampleur qui met en valeur l'éperon boisé du massif de Carnelle. Les boisements des rives de l'Oise participent autant à révéler la rivière qu'à la placer en limite de ces paysages ouverts.



Vue vers l'île des Aubins. Seules les lignes à haute tension témoignent d'un paysage à proximité d'une grande agglomération. Ces lignes aériennes semblent se mesurer aux coteaux du Vexin en arrière plan. Les trop rares brèches dans les boisements de berges permettent d'apprécier la présence de l'eau depuis ce territoire cultivé.



Perception lointaine de la plaine alluviale depuis la D922. Le coteau du massif de Chantilly cadre le paysage au loin. En plan intermédiaire des peupleraies viennent fermer l'ouverture de la vallée. Le profil sur talus de la D922 fonctionne comme une fracture paysagère qui s'interpose entre le pied du massif de Carnelle et la vallée.

Enjeux de paysage et pistes de réflexion

Entretenir et valoriser le caractère rural du territoire

C'est le principal enjeu. L'unité affirme une ambiance rurale en contraste fort et intéressant avec les secteurs urbains voisins.

Le maintien de ce contraste suppose d'adopter une attitude rigoureuse vis-à-vis des développements urbains, en particulier sous leurs formes banalisantes (lotissements, mitage linéaire et diffus) et sur les franges des secteurs urbains faisant pression (Axe du RER D et de la RD 317 et vallée de l'Oise).

Au sein de l'unité elle-même, il est également intéressant de préserver au maximum les ambiances rurales en concentrant le développement sur les agglomérations de Viarmes et Luzarches, tout en maîtrisant leurs effets sur le paysage.

Maîtriser la structure paysagère des développements urbains

L'ensemble de la partie aval de la vallée de l'Ysieux a connu avant son classement en 2002 (site classé de la vallée de la Thève et de l'Ysieux) et son intégration dans le PNR Oise/Pays de France en 2004 des développements insuffisamment contrôlés. Cette partie de la vallée est sujette à une pression foncière plus importante qu'en amont.

La position des unités urbaines à flanc de coteau est un principe fondamental de la cohérence paysagère de ce secteur de l'unité. Elle permet d'inscrire les formes urbaines dans une relation structurelle avec les boisements des reliefs et le fond alluvial de l'Ysieux. Le mitage des lisières boisées et les constructions sur les espaces inondables de l'Ysieux sont susceptibles de contrarier la cohérence de la structure de vallée.

Le mitage linéaire des flancs de coteau par simple prolongement des positions urbaines existantes risque d'entraver les continuités écologiques et la lecture des unités urbaines.

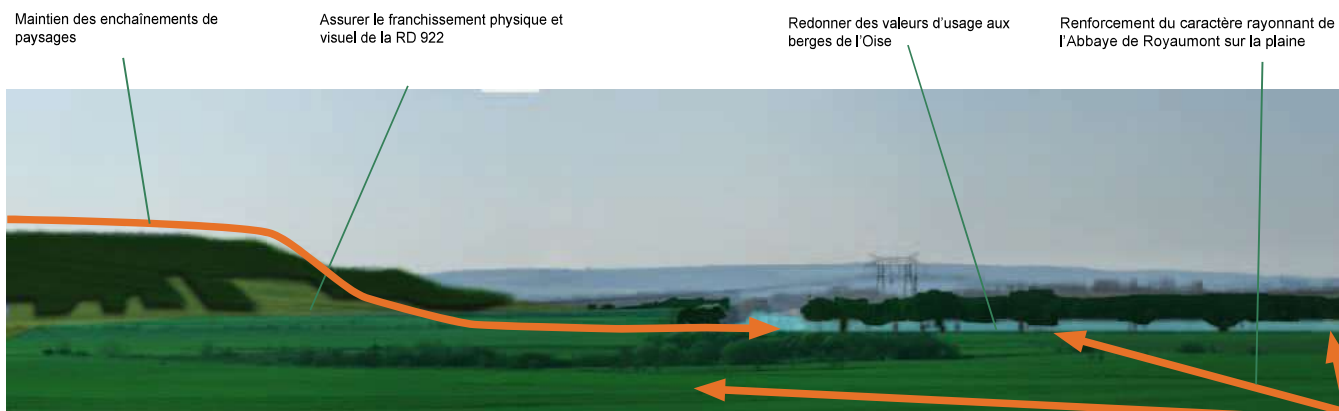
Malgré un mitage de la rue de Seugy et de la route des Glaises, la ville de Seugy reste perceptible comme une unité urbaine à l'est de Viarmes. Il n'en est pas de même à l'ouest, où une urbanisation linéaire de la grande rue rend imperceptible la distinction entre Asnières-sur-Oise et Viarmes. Le développement linéaire des bourgs et villages en fond de vallée tant sur l'Ysieux amont que sur l'Ysieux aval par des processus de soudures urbaines est préjudiciable à la perception même de la vallée au risque qu'elle devienne un « couloir urbanisé ». Le mitage de vallée, dans sa partie amont, par les activités de loisirs (golf, centre équestres, bases de loisirs) sont des développements à maîtriser avec la plus grande vigilance.

Les éventuels développements urbains sont par conséquent limités sur cette unité. Ils doivent être soigneusement analysés et ne peuvent faire l'économie d'une structure urbaine forte, une densification des tissus existants à privilégier à des extensions urbaines dans ces paysages resserrés.

La qualité relativement préservée du secteur appelle un urbanisme et une architecture adaptés, spécifiques, du sur-mesure et non du tout-venant.



Vue depuis les coteaux nord. La vallée reste un paysage caché. Elle représente une séquence de paysage rural aux prises avec des enjeux principalement assujettis aux loisirs de la grande agglomération.



Le secteur aval de la vallée de l'Ysieux se caractérise par une structure de vallée alluviale évasée. La mise en valeur et le renforcement des enchaînements de paysage en constituent l'enjeu principal.



Confirmer l'articulation des deux secteurs de la vallée à Luzarches

Le territoire présente des opportunités à saisir pour confirmer les relations de la ville avec son paysage :

- valorisation des « limites naturelles », que constituent le ru Popelin et l'Ysieux
- valorisation de la lisière de l'éperon boisé du Mont Griffon : maintien d'une continuité ouverte, instauration d'un chemin de crête ;
- mise en place d'un réseau de chemins empruntant les lignes de structure naturelle et associant le tracé du GR. Depuis le haut du Mont Griffon jusqu'à la vallée de l'Ysieux. Cet itinéraire doit permettre de reconsidérer la continuité des espaces publics notamment la place parking au pied du Mont Griffon ;
- traitement de valorisation paysagère des éléments de patrimoine, historique et écologique. Château et église de Luzarches, Château de Saint-Thaurin, Château de Chauvigny, ferme de Gascourt, moulin de Luzarches, marais de la Flâsches et domaine d'Hérivaux.

Encourager et accompagner l'agriculture et les paysages ruraux

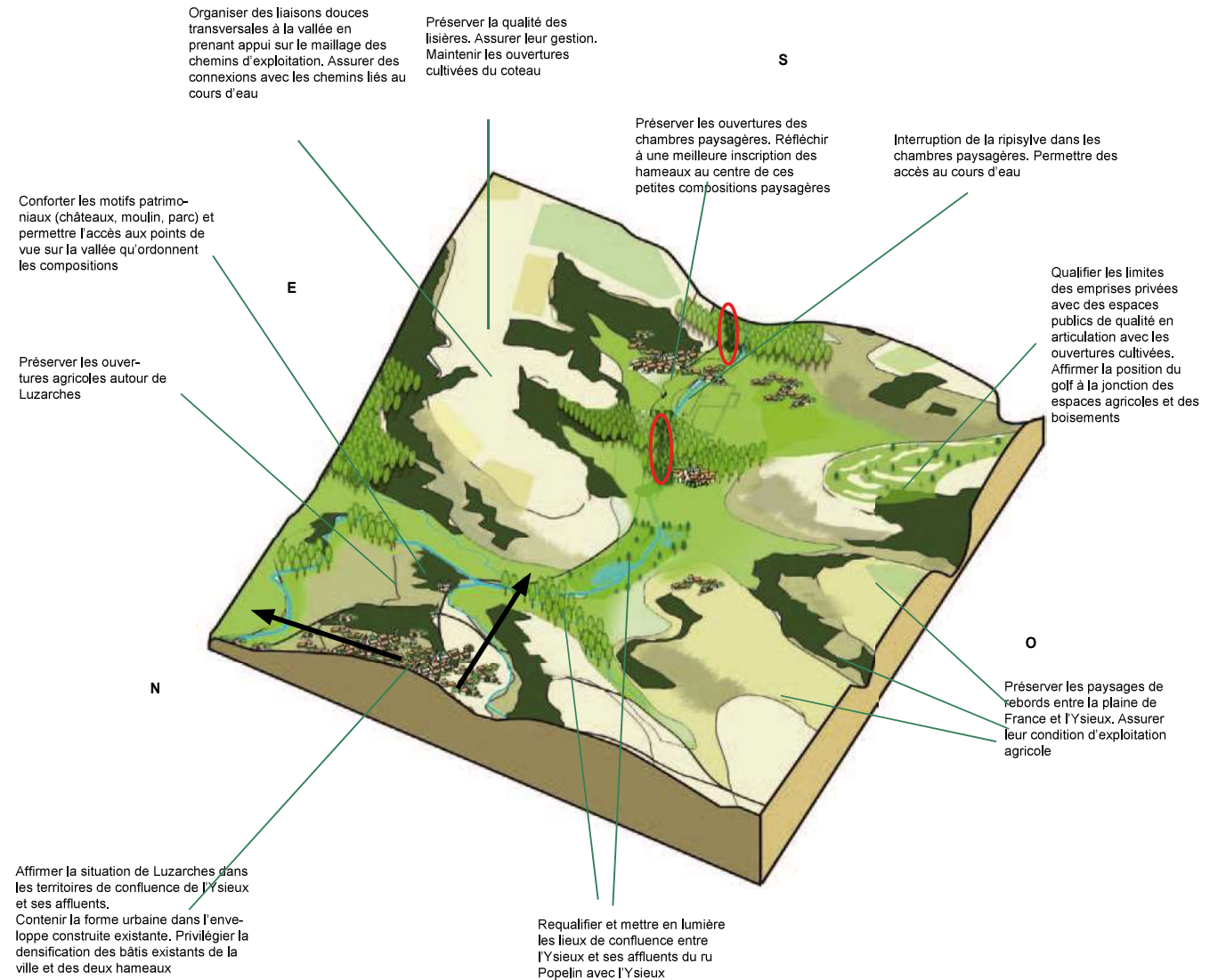
L'unité présente un caractère rural à maintenir. L'agriculture et sa vitalité sont essentielles à encourager. C'est elle en effet qui permet l'ambiance du paysage et les dégagements visuels. On veillera par exemple à ne pas gêner le passage des engins, à maintenir le contact entre les cultures et les fermes situées en agglomération, à ne pas scinder trop gravement les exploitations, ce qui pourrait générer des secteurs de déprise agricole et des fermetures du paysage. Certains secteurs comme la vallée de l'Ysieux amont mériteraient une plus forte prise en considération des paysages ouverts en conjuguant cultures céréalières mais aussi cultures maraîchères représentant pour l'exploitant une diversification salvatrice du fait de la petite taille des exploitations en présence. L'encouragement d'une agriculture maraîchère est conditionné par des circuits courts de distribution dont les AMAP qui, dans la proximité de l'agglomération parisienne représentent un marché potentiel important. Les prairies d'élevage, les pâtures équestres, les golfs ou les centres de loisirs, du fait de leur gestion particulière, sont des espaces souvent clos de végétal qui participent d'un enfermement du paysage de la vallée et vient cerner les formes construites des villages. Une mise en cohérence des gestions différentes les unes des autres permettrait une meilleure lisibilité de la vallée et du cours d'eau. Les pratiques et développements des activités de loisirs qui constituent un mitage de la vallée amont sont à maîtriser.

Les petites ouvertures cultivées ou « chambres paysagères » de fonds de vallée gagneraient à retrouver un contact plus franc avec les univers cultivés des plateaux et une résonance avec les ourlets boisés en haut des coteaux.

Constituer des parcours paysagers en réseau et valoriser les éléments de nature

Associés au développement urbain, les espaces publics représentent un enjeu paysager majeur pour le cadre de vie. Une action très positive consiste à valoriser un réseau reliant les espaces publics urbains - requalifiés si nécessaire - aux espaces naturels et ruraux, sous forme de promenades, de lieux aménagés.

Structure paysagère schématique et pistes de réflexion



Les espaces publics urbains sont une pièce maîtresse des paysages bâtis. La qualité de leur composition peut valoriser autant le bâti que les éléments de nature (reliefs, vues, eaux, végétation...).

L'enchaînement des espaces publics de Luzarches, dans la continuité du Mont Griffon en est une manifestation exemplaire qu'il convient de consolider. La voiture et ses équipements extérieurs (voies et stationnements, chaussées en enrobé) ont pris une importance souvent trop grande et doivent laisser plus de place aux piétons, aux vélos, à la vie sociale, aux marches, etc. ainsi qu'à la valorisation visuelle des espaces et à leur sécurité.

Dans la continuité des espaces publics, il est utile d'associer les chemins ruraux conduisant aux éléments majeurs de la charpente naturelle. La persistance des accès aux plateaux cultivés, aux éperons boisés de la forêt de Carnelle ou aux rebords épais de l'Ysieux est importante pour la compréhension de l'unité. De même, l'accès aux motifs de l'eau tels que l'Ysieux, le ru Popelin, le ru et marais de la Flâsche ou l'Oïse doit être facilité.

Les lisières des boisements des coteaux constituent des lieux d'un grand intérêt. Dominant la vallée, elles nécessitent souvent que leur accessibilité et celle des bois soit organisée. Les bandes enherbées associées aux mesures agro-environnementales offrent des occasions de traitements particuliers de ces emplacements.

Les ruisseaux forment également un potentiel de lieux intéressants à associer à ce réseau d'espaces publics. Leurs aménagements, à l'occasion par exemple d'un travail sur la gestion des eaux de ruissellement, sont à envisager. Les bandes enherbées sont ici également une opportunité de traiter le paysage.

Les autres éléments naturels, bois et forêts, marais, pelouses calcaires, etc. sont à l'occasion à intégrer à ces réseaux, à protéger et valoriser. Les conditions d'accessibilité sont particulièrement à considérer pour permettre au public de bénéficier des éléments de paysage qui l'environnent.

Le patrimoine des parcs et jardins, souvent en lien avec les composantes paysagères, s'inscrit volontiers dans un projet de réseau d'espaces paysagers, certains éléments peuvent être visés par une politique d'acquisition publique ou d'ouverture, ne serait ce que visuelle, au public. Le château de Saint-Thaurin est un élément majeur d'articulation entre la vallée de l'Ysieux aval et amont. Enfoui dans une épaisse masse boisée, sa présence et son orientation sont à peine visibles par la grille d'entrée.

Sur les franges des agglomérations, un espace d'articulation est toujours intéressant : une frange de ville constituée de jardins, vergers, prairies, voire d'équipements sportifs peut constituer une agréable promenade proche de chez soi et d'où l'on regarde le paysage environnant. Le dispositif permet également de fixer dans l'espace une limite à l'urbanisation et de contenir l'étalement urbain. Dans cet esprit, il faut redonner existence à des franges maraîchères, à la jonction du parcellaire urbain et rural est une orientation paysagère à privilégier.

La gestion des eaux de ruissellement qui vient aujourd'hui s'ajouter aux programmes des espaces publics, peut contribuer à son animation (noues, bassins, zones humides, imperméabilisation réduite...) et faire en sorte que le réseau d'espaces paysagers limite les effets du ruissellement constatés dans le secteur.

